

**Direction des Services de Déplacements
Service Stationnement & Ports Fluviaux**

Rédigé par Carole MERCIER-LIAIGRE

Tél. 02 40 99 48 75

Fax 02 40 99 92 57

carole.mercier-liaigre@nantesmetropole.fr

Réf. : 1602_cr004

Compte-rendu

Nantes, le 23 février 2016

Objet de la réunion : Comité des Usagers – Port de l'Erdre

Date de la réunion : 4 février 2016

Participants :

Mairie de Nantes

Olivier CHATEAU – Adjoint au Maire délégué à la Loire, aux activités maritimes et nautiques, aux travaux et à la mixité et diversité dans l'emploi

Conseil Départemental 44

Françoise HAMEON - Vice-Présidente déléguée au tourisme, à la mer et au littoral
Anne Cécile OLIVIER – Chef de service infrastructure maritimes et voies navigables
Philippe JAHAN – Responsable Unité Voies Navigables - Service Aménagement

Représentant des usagers

Olivier BODIN - Représentant Titulaire Plaisance
Jacques LAROCHE – Représentant Titulaire Plaisance
Pierre VERGONZANNE – Représentant Titulaire Habitation
Loïc CESBRON – Représentant Titulaire Habitation
Marielle POUTIERS – Représentant Suppléant Habitation
Sandrine CHIRON – Représentant Titulaire Professionnel
Eric BOUCHER – Représentant Suppléant Professionnel
Philippe CASETEUBLE – Représentant Suppléant Professionnel

NGE

Richard CANTIN
Jean-Charles BEGOUIN

Nantes Métropole

Christian COUTURIER - Vice-président en charge du cycle de l'eau, de la Trame verte et bleue, de la Loire et des cours d'eau
David MAUBERT – Directeur des Services de Déplacements
Carole MERCIER - LIAIGRE – service Stationnement & Ports Fluviaux
Dominique LE MONS – service Stationnement & Ports Fluviaux

Diffusion :

aux Participants
Claudine SAUMET-ROCHE, Directrice Département Déplacements

Rappel de l'ordre du jour :

1. Bilan année 2015 actions, aménagements et travaux
2. Activités 2015
3. Projets 2016
4. Budget
5. Élection des représentants des usagers 2016
6. Questions diverses

Rappel : Fonctionnement Comité des Usagers

Le comité local des usagers permanents se réunit une fois par an. Durant ce comité, il est évoqué le bilan de l'année écoulée ainsi que les perspectives des années suivantes. La présentation des tarifs de l'année suivante ainsi que les questions relatives à la vie du port sont abordés lors de cette rencontre.

	Suivi/échéance
<p>1. Actions, aménagements et travaux réalisés en 2015</p> <p>● Résultat de l'enquête réalisée auprès des usagers plaisanciers</p> <p>De mars à juin 2015, NGE a accueilli au sein de la capitainerie une élève de l'école des métiers de la plaisance de l'université de Lorient qui a mené une étude de satisfaction et de caractérisation auprès de l'ensemble des usagers plaisanciers des Ports de Nantes Métropole.</p> <p>315 questionnaires ont été envoyés sur l'ensemble des 3 ports avec un taux de retour global de 43 %. Concernant le port de l'Erdre, 276 questionnaires ont été envoyés pour 116 réponses (42 % de retours). 23 questionnaires ont été envoyés aux usagers de Trentemoult pour 14 retours (61 %). 16 questionnaires envoyés aux usagers de Couëron pour 6 retours (38%). Les résultats sont détaillés dans le power point joint.</p> <p>Monsieur BOUCHER et Monsieur BODIN font remarquer qu'ils constatent régulièrement la présence d'embarcations qui ne respectent pas la vitesse sur l'Erdre. Le Conseil Départemental précise qu'il a procédé à la mise en place de signalétique sur l'Erdre suite à la révision du Règlement Particulier de Police. Le Conseil Départemental précise qu'il n'est pas compétent pour verbaliser les infractions de vitesse. La police est assurée par la brigade de gendarmerie.</p> <p>Ces dépassements de vitesse sont le fait de pneumatiques qui ne connaissent pas forcément la rivière. Il est proposé d'étudier la mise en place de panneaux d'informations sur les cales de mises à l'eau pour informer ces usagers.</p>	

● Aménagements techniques et services

Bornes intelligentes

Depuis le mois de juillet 2014, les pontons du port de Trentemoult sont équipés de bornes de distribution de fluides dites intelligentes. Le module de gestion (commande de la livraison des fluides avec les puces) a été mis en service à compter d'octobre 2014. Nous avons connu des problèmes de paramétrage lors de la mise en service. Ceux-ci sont à présent résolus.

Nous avons pu observer les évolutions suivantes au niveau des consommations de fluides :

		2014	2015	Evolution par rapport à 2014	Evolution par rapport à 2013
Erdre	Eau (en m3)	350	229	- 35 %	- 29 %
	Elec (en kWh)	58 008	26 215	- 55 %	- 72 %

Le tarif d'accès à l'électricité est établi comme suit pour 2016 :

- Prix d'un kWh : 0.094 € TTC
- Cote part abonnement et primes : 0.060 € TTC
- Cote part amortissement et entretien des équipements : 0.020 € TTC

Les représentants des usagers ont remarqué que le tarif d'accès à l'électricité a progressé de 4 % entre 2015 et 2016. NGE précise que cette évolution s'inscrit dans celle mise en œuvre par EDF qui a fait évoluer ses tarifs de 5 %.

Les usagers demandent qu'une prise 10 ampères soit accessible.

Les sanitaires du Canal St Félix




Mis en service en 2015, la prestation de nettoyage a été confiée à une société qui passe 3 fois par semaine. La fréquentation du local est de 10 à 15 passages par jour. Un système de régulation de chauffage a été installé ainsi qu'une colonne de lavage et séchage.

Monsieur BODIN et Monsieur LAROCHE sont satisfaits de ces équipements et y apprécient leur propreté.

Couverture WIFI

Une couverture WIFI des ports de Trentemoult, St Félix et du ponton accueil a été mise en place via un prestataire extérieur au port. Il s'agit de la société WIFILIB qui propose soit une connexion gratuite avec une page de publicité toute les 30 minutes, soit une version payante à 4.99 € par mois. Cette prestation est réalisée et fournie au risque et péril de Wifilib. En relation avec le prestataire, un travail sur la couverture des zones doit être mené en 2016.

Les usagers demandent que l'information soit à nouveau installée sur les pontons.

	Suivi/échéance
<p data-bbox="320 356 699 389">  <u>Mise en place de 3 annexes</u> </p> <p data-bbox="226 427 1158 551"> Suite à la réalisation de l'enquête et face aux demandes des usagers, nous avons mis en place 3 annexes, en libre-service, sur les zones de corps-morts. Il s'agit de Port Durant, Port des Charrettes et Gachet. Il s'agit d'une mise à disposition gratuite. L'accès aux annexes se fait via un code. </p> <p data-bbox="226 589 1158 678"> Monsieur LAROCHE propose qu'une annexe puisse être mise à disposition à la capitainerie. Elle permettra notamment aux usagers de pouvoir faire des interventions sur les coques depuis l'eau. </p> <p data-bbox="320 741 687 775">  <u>Entretien et investissement</u> </p> <p data-bbox="226 813 1158 1055"> En plus des actions présentées précédemment, les crédits 2015 ont permis de réaliser un programme de grosses réparations (remplacement du moteur du bateau d'exploitation, pose de bollards et déplacements de portillons sur le ponton des chantiers et pose de plaque d'usure sur le ponton chantier et Belem) porté par le délégataire et des travaux et études techniques (mise aux normes sécurité et accessibilité du patrimoine bâti, mise en conformité de ponton, désenvasement de cale et pose de portillons.....) par les services de Nantes Métropole. </p> <p data-bbox="320 1117 711 1151">  <u>Mise en place d'une boutique</u> </p> <p data-bbox="226 1189 1158 1335"> Au sein de la capitainerie de l'île de Versailles, NGE a mis en place une boutique à destination des usagers et visiteurs. Il s'agit de vendre des guides nautiques des canaux et de la Loire, les raccords pour l'eau ainsi que des adaptateurs électriques. Les produits proposés vont se diversifier dans les prochains mois. </p> <p data-bbox="226 1373 1158 1429"> Les usagers demandent que les raccords des bornes installées il y a plus de 15 ans soient audités. </p>	

2. Activité 2015

L'activité

Le taux d'occupation estimatif, non définitif, pour l'Erdre est de 105 % (101 % en 2014) au 31 décembre 2015.

Le nombre de contrats mensuels plaisance enregistrés est le suivant (évolution depuis 2013) :







PORTS	2013	2014	2015
ERDRE	119	124	164




Le nombre de nuitées d'escales est le suivant (évolution depuis 2013) :

PORTS	2013	2014	2015
ERDRE	524	467	405

Evolution des listes d'attente


Renouvellement des listes d'attente	Inscrit au 01.01.2015	Enregistré en 2015	Attribution ou départ en 2015	Inscrit au 31.12.2015
HABITATION	18	1	1	18
PROFESSIONNELS	18	8	13	13
SAINT FELIX	16	24	10	30
BARBUSSE	4	0	0	4
BARBIN	6	20	8	18
JONELIERE	0	22	15	7
VERSAILLES BRAS MORT	5	32	17	20
CHARRETTES	0	13	11	2
GACHET	1	10	9	2
PORT DURAND	0	19	19	0
PORT BOYER	0	14	12	2
Total général	68	163	115	116

	Suivi/échéance
<p data-bbox="240 356 435 387">3. Projet 2016</p> <p data-bbox="320 421 794 452"> <u>Commission d'attribution des places</u></p> <p data-bbox="226 490 1158 609">Une commission d'attribution s'est tenue le 4 février 2015 afin d'étudier les projets professionnels et d'attribuer le linéaire de quai disponible sur le quai Henri Barbusse. Sur l'ensemble des projets déposés, 4 projets ont fait l'objet d'une audition. Le projet La MARINA a été retenu.</p> <p data-bbox="226 642 1158 853">Madame CHIRON et Monsieur CESBRON font remarquer que malgré l'engagement de Nantes Métropole, le règlement du port fait toujours apparaître la nécessité de fournir une notice architecturale pour les projets professionnels et habitations. Nantes Métropole reconnaît que cette partie n'a pas pu être enlevée du fait d'une contrainte technique. Cependant, Nantes Métropole s'engage à ne pas écarter les projets qui ne fourniraient pas ces éléments.</p> <p data-bbox="226 889 1034 947">La prochaine commission se déroulera le 16 mars 2016. Les éléments seront communiqués 8 jours avant aux représentants.</p> <p data-bbox="320 1008 499 1039"> <u>Tarifs 2016</u></p> <p data-bbox="226 1077 1158 1135">Les tarifs 2016 ont évolué de 4 % par rapport à ceux de 2015. Cette augmentation est conforme au contrat de DSP.</p> <p data-bbox="226 1171 1158 1229">Nantes Métropole informe que la grille tarifaire sera revue dans le cadre de la future DSP et que les propositions des usagers seront étudiées.</p> <p data-bbox="320 1290 738 1321"> <u>Pompe d'aspiration eaux usées</u></p> <p data-bbox="226 1359 1158 1478">Un aménagement de pompes d'aspirations d'eaux usées sera mené en 2016 pour équiper les pontons du canal St Félix. Le principe retenu est la mise en place de plusieurs points d'aspirations par ponton afin que les bateaux n'aient pas à se déplacer.</p> <p data-bbox="320 1538 884 1570"> <u>Travaux de mise en sécurité et accessibilité</u></p> <p data-bbox="226 1608 1158 1666">Il s'agit des travaux d'isolation thermique de la capitainerie, de mise en accessibilité du local utilisé par la société Ruban Vert.</p> <p data-bbox="320 1727 978 1758"> <u>Diagnostic des rampes de mise à l'eau et des quais</u></p> <p data-bbox="320 1818 1019 1850"> <u>Mise à jour de l'inventaire des sites et leur cartographie</u></p>	

	Suivi/échéance
<p data-bbox="317 353 555 387">  <u>Assainissement</u> </p> <p data-bbox="225 414 1158 474"> Les études sur l'assainissement des bateaux à usage d'habitation seront lancées en 2016 par Nantes Métropole. </p> <p data-bbox="317 535 1031 568">  <u>Développement Touristique du Canal de Nantes à Brest</u> </p> <p data-bbox="225 595 1158 777"> Mme HAMEON précise que le Président du Conseil Départemental de Loire Atlantique l'a missionné dans le cadre de son mandat pour mettre en œuvre une démarche de développement touristique du Canal de Nantes à Brest. Cette démarche de mise en valeur du canal est une priorité du département. Ces aménagements pourront voir le jour et s'inscriront en lien avec la démarche initiée par la Région Bretagne. </p> <p data-bbox="225 797 786 831"> La démarche sera lancée en avril ou mai 2016. </p> <p data-bbox="317 891 1158 958">  <u>Lancement de la démarche de consultation liée à la fin de la DSP des ports</u> </p> <p data-bbox="225 1010 1158 1191"> Lors du précédent comité, nous vous avons informé du lancement de la procédure pour disposer d'un gestionnaire à compter du 1^{er} janvier 2017. Compte tenu du Débat sur la Loire qui s'est tenu toute l'année 2015, Nantes Métropole a décidé, lors du conseil métropolitain du 19 octobre 2015, de prolonger d'une année la délégation de service public, portant sa fin au 31/12/2017. </p> <p data-bbox="225 1211 1158 1364"> Lors du Conseil Métropolitain du 15 décembre 2015 ont été présentées les orientations qui engagent la Métropole tant pour les activités liées à la Loire, la mobilité et les franchissements que pour le développement de la centralité et l'aménagement des rives de Loire. Des mesures pourront être intégrées à la future DSP. </p>	

4. Budget

	Réel 2014	Probable 2015	Budget 2016	Budget 2017
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	376 041	430 257	441 596	458 320
Recettes d'amarrages	287 979	333 657	323 805	336 758
<i>dont Couëron</i>		12 500	13 000	13 400
<i>dont Trentemoult</i>		22 000	22 500	23 000
Autres recettes (électricité, prestations, etc.)	88 062	96 600	117 791	121 562
<i>dont Couëron</i>		270	300	300
<i>dont Trentemoult</i>		5 000	5 200	5 300
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	645 919	666 026	661 936	675 809
Achats de Fournitures (eaux et électricité)	99 486	98 396	98 985	102 529
Services Extérieurs	76 392	92 531	76 475	79 074
Impôts et Taxes	43 878	44 701	48 690	49 601
Charges de Personnel	329 166	333 398	340 786	347 601
Répartition des charges communes	97 000	97 000	97 000	97 000
MARGE ET ALÉAS			22 080	22 916
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 269 878	- 235 770	- 242 419	- 240 045
RÉSULTAT FINANCIER ET EXCEPTIONNEL	348 230	346 237	374 001	- 1 020
AMORTISSEMENTS	385 820	409 761	405 900	38 406
RÉSULTAT BRUT	- 325 339	- 299 294	- 301 308	- 279 000
CONTRIBUTION DE NANTES MÉTROPOLE	321 000	295 612	295 612	295 612
Résultat du délégataire	- 4 339	- 3 682	- 5 696	15 781

 **Taxes foncières**

Le décret 2014-1520 du 16 décembre 2014 fixe les nouvelles modalités d'application de modulation des valeurs locatives des ports de plaisance qui détermine la nouvelle assiette de la taxe foncière due par le propriétaire du port. Le paiement de la taxe foncière des ports de plaisance sera pris en charge directement par Nantes Métropole jusqu'à la fin du contrat de délégation.

Les montants estimés sont les suivants :

Trentemoult :	825 €
Couëron :	1 188 €
Erdre :	16 610 €

	Suivi/échéance
<p>5. Élection des représentants des usagers en 2016</p> <p>Lors du dernier comité, nous vous avons informé de la tenue des élections des représentants des usagers pour le 2ème semestre 2015. La concertation avec les usagers du port de l'Erdre s'étant prolongée jusqu'à cette fin d'année et pour ne pas changer d'interlocuteur au cours de la concertation, il a été décidé de reporter ces élections en 2016.</p> <p>Les usagers titulaires d'une convention d'une durée supérieure à 6 mois seront invités à faire acte de candidature aux élections des représentants des usagers. Les candidats auront un mois pour se faire connaître et envoyer à la capitainerie une profession de foi.</p> <p>Celle-ci sera ensuite envoyée aux usagers pouvant voter avec la convocation aux élections. Compte tenu de la faible participation enregistrée lors des précédentes élections, nous réfléchissons à la mise en place de nouveaux moyens de paiement (vote par correspondance, vote par internet).</p> <p>Les élections seront organisées au cours du 1^{er} semestre 2016.</p>	
<p>6. Questions diverses</p> <p>Madame CHIRON précise qu'elle a reçu au mois d'octobre dernier son avis d'imposition 2015 au titre de la taxe foncière pour sa péniche professionnelle. Elle souhaite savoir si elle pourra tout de même dégrever le montant de cette taxe sur sa redevance de stationnement 2016 car il s'agit d'un impôt 2015.</p> <p>Nantes Métropole et NGE vont étudier cette remarque et apporterons directement une réponse aux personnes concernées.</p> <p>Monsieur VERGONZANNE fait savoir qu'il a porté la question de la double imposition (taxe foncière + redevance de stationnement) auprès de plusieurs députés afin de les sensibiliser à cette situation. Il est en attente d'une réponse de l'Assemblée Nationale par rapport à cela.</p> <p>Monsieur CHATEAU précise qu'une question écrite a été rédigée dans ce sens à l'Assemblée Nationale.</p>	
<p>Fin de la réunion : 19h30</p>	